Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500655-20260603-D42_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

CANTON DE LE RHEU

COMMUNE DE LA CHAPELLE-THOUARAULT

SEANCE DU 3 JUIN 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Par suite d'une convocation en date du 29 mai 2026 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 3 juin 2026 à 19h sous la présidence de Mme Régine ARMAND, Maire

Etaient présents: ARMAND Régine, BELLANDE Stéphanie, BESSON Etienne (pouvoir de LEBOIS Daniel), BLANC Nathalie, CADE Jean-Luc (pouvoir de VALEMBOIS Fanny), de COURTIVRON Hugues, GARIN Julien, HYBOIS Lucas, LABBE Jean-Pierre, TANNEAU Claire (pouvoir de PAUGAM BERGOT Françoise), TARDIF Sandrine, TREHIN Myriem, TRINQUART Jean-Marie, VAUDOUR Isabelle (pouvoir de BRODARD Frédéric), VOLUER Mélanie lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Etai(en)t excusé(s) : BRODARD Frédéric (pouvoir à VAUDOUR I.), LEBOIS Daniel (pouvoir à BESSON E.), PAUGAM BERGOT Françoise (pouvoir à TANNEAU C.), VALEMBOIS Fanny (pouvoir à CADE J.-L.)

Secrétaire : HYBOIS Lucas

N°42/ 2026 — Commission communale des impôts directs : proposition de membres

Suite au Conseil municipal du 6 mai, une liste de 17 personnes (sur 32 requises) a été proposée à la Direction Régionale des Finances Publiques, en vue de la nomination des membres de la future Commission communale des impôts directs (8 titulaires et 8 suppléants).

La DRFiP a fait savoir que ce nombre était insuffisant et **sollicite à nouveau le Conseil municipal pour 4 à 5 candidats supplémentaires.** Pour rappel, les commissaires, hommes ou femmes, doivent :

- Être de nationalité française ou être ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Être âgés de 18 ans au moins,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la Commune
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales. Mme Régine ARMAND indique que la liste des suppléants potentiels n'a toujours pas pu être complétée, faute de volontaires en nombre suffisant

Taxe locale au titre de laquelle le candidat est proposé	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Foncier non bâti	Michel BIGOT	
	Alain GUILLEMOIS	
	Jean-Pierre LABBE	
	Sandrine TARDIF	
Foncier bâti et taxe d'habitation	Stéphanie BELLANDE	
	Hugues de COURTIVRON	**Etienne BESSON**
	Arnaud GUILMOTO	**Jean-Luc CADE**
	Jean MAGAND	**Claire TANNEAU**
	Abdès MAGHNAOUI	Thierry TREHIN
	Madeleine MANIGAUX	**Isabelle VAUDOUR**
	Rozenn PASDELOUP	**Mélanie VOLUER**
	Françoise PAUGAM BERGOT	
	Sylvie PLUCHON	
	Myriem TREHIN	
	Jean-Marie TRINQUART	
Cotisation foncière des entreprises	Adrien LABRUNIE	

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- Propose la liste actualisée ci-dessus aux services de l'Etat afin que soit constituée la nouvelle Commission communale des Impôts directs.

La Maire
Régine ARMAND

Le Secrétaire
Lucas HYBOIS

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait à La Chapelle Thouarault